

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2019**

sous la présidence de M. Marc **BOUCHÉ**, Maire

date des convocations : le 2 avril 2019

M. le Maire salue la présence des deux nouveaux agents qui ont intégré l'équipe municipale au 1<sup>er</sup> avril. Il s'agit de Mme Giovanna DURUPT au service administratif et de M. Julien PRUDHOMME au service technique. Il leur souhaite la bienvenue et propose de faire un tour de table en fin de réunion pour que les agents et chaque conseiller se présentent.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Claude REIGNIER assure cette fonction.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 mars 2019**

Le compte rendu est approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**1) Informations du Maire**

*\* Depuis le 11 mars 2019, Monsieur le Maire a signé les arrêtés suivants :*

➤ Urbanisme

Non opposition à la déclaration préalable déposée par M. Thierry DELAVALLE pour la construction d'une pergola 11 rue du Lieutenant Dobler

➤ Autre

Autorisation d'ouverture au public d'un établissement recevant du public de la micro-crèche sise 26 rue Vauban.

Ouverture prévue le 15 avril 2019.

Diverses autorisations de débit de boissons temporaire pour l'organisation (arrêtés affichés en mairie)

*\* informations ressources humaines*

Engagement de deux nouveaux agents

*\* autres informations*

M. TEKIN Ahmet vend une propriété située 20 rue du Froment (section 26 parcelle 795/629) de 2,79a à M. PETER Thibault et Mme ROY Elodie

Le dernier terrain de la zone d'activités a été vendu.

Informations des réunions Maire/adjoints

- Projet d'acquisition d'un véhicule équipé d'un plateau
- Projet d'aménagement du hangar : espace bureau et sanitaires

**Groupement de commandes**

En date du 14 mai 2018, un groupement de commandes pour la fourniture de l'acheminement de gaz et d'électricité dans le but d'optimiser les dépenses énergétiques pour ses membres a été constitué entre les communes d'Andolsheim, Bischwihr, Houssen, Muntzenheim, Porte du Ried, Sundhoffen, Wickerswihr et le syndicat intercommunal des eaux de la Plaine de l'III.

Dans le cadre de ce groupement, la commune d'Andolsheim assure la fonction de coordonnateur, l'exécution de chaque marché étant ensuite assurée par chaque membre.

Le cabinet Studen, bureau d'études spécialisé dans la régulation et le conseil en énergie, a été choisi pour assurer la mission d'aide et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En étant coordonnateur, la commune d'Andolsheim paiera le cabinet ainsi que les frais de publication des marchés et de l'accord-cadre, pris en application de la convention de groupement auprès d'eux au prorata des points de livraison mentionnés dans l'accord cadre selon la présente répartition :

Andolsheim : 33

Bischwihr : 11

Houssen : 24

Muntzenheim : 15

Porte du Ried : 30

Sundhoffen : 39

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III 32

Wickerswihr 10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter les modalités de répartition des frais susvisés et charge le maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

### **Information des Commissions et autres**

#### **\* Compte-rendu de la réunion de la commission urbanisme du 23 mars 2019**

La commission a examiné :

- ♦ une demande de permis modificatif pour M. KOROGLU 20 rue du Froment pour la création d'une piscine et la modification de 3 ouvertures et de la hauteur de la construction.
- ♦ une déclaration préalable déposée par M. Yann BICHET au 26 rue Vauban pour la création d'un escalier extérieur et de plusieurs ouvertures.

## **2) Divers**

### **Remerciements**

L'Harmonie remercie l'ensemble du conseil municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de son Centenaire.

L'Union Nationale des Combattants de Muntzenheim remercie l'équipe municipale de sa réactivité suite à la dernière Assemblée Générale. Elle remercie notamment la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle et de la prise en charge de la gerbe du 11 novembre.

Occupation des locaux du périscolaire par l'association de jeux Morghulis chaque vendredi soir. Une convention a été établie entre la commune et l'association présidée par M. KAUFFMANN le Directeur du périscolaire.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h05 .